



## PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, mercredi 3 avril 2024

#### Promotion et valorisation du Service Civique

Le service civique, créé par la loi du 10 mars 2010, permet aux jeunes de 16 à 25 ans sans condition d'expérience ou de diplôme de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général. Le **service civique** est indemnisé par l'État (620 €/mois) et permet à toute personne volontaire de s'engager pour un projet collectif.

Pour les jeunes, le Service civique, c'est la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante en choisissant parmi de nombreuses missions, dans des domaines très divers : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité.

Les missions sport seront particulièrement à développer dans le cadre particulier des Jeux olympiques.

**Vendredi 05 avril 2024 de 18h00 à 21h00** à l'Amphithéâtre de l'Université de Cayenne aura lieu la soirée de promotion et de valorisation de l'engagement de Service Civique. Sous le parrainage de l'Assemblée Territoriale des Jeunes Élus de Guyane (ATJEG) cet évènement ouvert à tous, sera l'occasion d'échanger, d'entendre les témoignages de jeunes, des tuteurs et de valoriser l'engagement partagé au service des autres.

#### Contact presse :

**Service régional de la communication interministérielle**

[communication@guyane.gouv.fr](mailto:communication@guyane.gouv.fr)

[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)